Image not found or type unknown

Quels sont les pouvoirs du président et des autres dirigeants d'une association loi 1901 ?

Fiche pratique publié le **22/05/2014**, vu **631 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Désignés plus largement par le nom de l'organe auquel ils appartiennent, le bureau, les dirigeants de l'association ne disposent pas de pouvoirs prédéfinis. Ce sont les statuts ou le règlement intérieur qui fixent librement leurs attributions.

Désignés plus largement par le nom de l'organe auquel ils appartiennent, le bureau, les dirigeants de l'association ne disposent pas de pouvoirs prédéfinis. Ce sont les statuts ou le règlement intérieur qui fixent librement leurs attributions.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés